

Mai 2013

1^{er} degré

Enseignants

Quelques miettes pour les maîtres

Selon Vincent Peillon, les discussions sont ouvertes :

- indemnité pour les professeurs d'école, autour de 400 euros par an
- élargissement de l'accès à la hors classe

Le SPELC exige une véritable revalorisation !

Accident de travail ou de trajet, maladie professionnelle

Le salarié continue à acquérir des droits à congés payés durant les 12 premiers mois d'arrêt.

Maladie non professionnelle

Le salarié n'acquiert pas de droits à congés payés durant son arrêt.

Salariés
des établissements

**Le mouvement de l'emploi
est en cours.**

Pour tout renseignement,
contactez vos responsables SPELC.

